



Berne, le 12 août 2015

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures: Ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 12 août 2015, le Conseil fédéral a chargé le DEFR en collaboration avec le DFAE de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'adhésion de la Suisse à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures.

La Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (*Asian Infrastructure Investment Bank*, AIIB) représente une nouvelle institution régionale de financement. Elle a pour but la promotion d'un développement économique durable en Asie par le financement de projets d'infrastructure et d'autres secteurs productifs. Pour cela, la Banque va déployer ses propres ressources, tout en mobilisant des fonds publics et des investissements privés. Ses activités seront principalement l'octroi de crédits et de garanties ainsi que par la prise de participations. L'accent sera mis sur des projets d'infrastructure dans les transports, l'énergie et l'approvisionnement en eau, les ports, l'environnement, le développement urbain et la logistique, les technologies de l'information et les télécommunications ainsi que le développement rural et agricole.

La fondation de l'AIIB résulte d'une initiative de la Chine. La Banque compte actuellement 57 membres fondateurs potentiels: 37 pays régionaux et 20 non-régionaux, européens pour la plupart. Les statuts ont été signés à Pékin le 29 juin 2015. Ils reposent en grande partie sur les documents de fondation des banques multilatérales de développement existantes. Le capital de l'AIIB s'élève à 100 milliards de dollars, dont 20 milliards doivent être libérés, et devrait vraisemblablement être entièrement souscrit.

La Suisse a été l'un des premiers pays européens à prendre part au processus de fondation. Sa part du capital atteindra 706.4 millions de dollars, dont 141.28 millions devront être versés en cinq tranches annuelles. Le pourcentage des voix de la Suisse, supérieur à sa part du capital grâce à l'attribution de voix de membre fondateur et de voix de base, s'élève à 0.8745 %. La Suisse veut continuer à participer activement au processus de fondation et d'établissement de la Banque, et cherche également à être représentée au sein de son Conseil d'administration.

L'adhésion de la Suisse à l'AIIB s'inscrit dans le cadre de la politique suisse de développement ainsi que de sa politique économique extérieure. La Banque remplit les conditions nécessaires pour devenir un pilier de l'architecture internationale des banques de développement. Elle peut apporter une contribution essentielle pour répondre aux importants besoins



d'infrastructures, promouvoir un développement économique durable et ainsi lutter contre la pauvreté en Asie. Notre participation renforce également la relation avec la Chine et la région asiatique, et offre aux entreprises suisses de nouvelles options pour renforcer leurs relations commerciales dans cette région.

Future organisation internationale, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures représente un projet dont la portée est importante, notamment dans les domaines politique, financier, économique, écologique, social et culturel. Nous vous serions dès lors particulièrement reconnaissants de nous communiquer vos vues concernant l'adhésion de la Suisse à cette nouvelle institution.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 2 septembre 2015. Ce délai a été raccourci à trois semaines afin que le processus de ratification puisse être initié aussi rapidement que possible. Une ratification rapide est dans l'intérêt de la Suisse car il lui permet de prendre part le plus tôt possible au processus de constitution de la Banque en tant que membre à part entière et de souligner sa détermination à participer activement au fonctionnement de l'AIIB. En plus, le processus doit permettre de respecter le délai pour déposer l'instrument de ratification imparti initialement par les statuts. Nous comptons donc sur votre compréhension.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand; RS 151.3). Nous vous prions donc de nous faire parvenir votre prise de position dans la limite du délai imparti, si possible par voie électronique (**rière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**), à l'adresse électronique suivante:

werner.gruber@seco.admin.ch

Werner Gruber, SECO (tél. 058 464 07 91) et Anton Hilber, DDC (tél. 058 462 03 14) se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Johann N. Schneider-Ammann
Conseiller fédéral

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Didier Burkhalter
Conseiller fédéral

Département fédéral des affaires
étrangères DFAE

Annexes:

- Proposition (statuts de l'AIIB et rapport des négociateurs en chef, e,f,d,i) et rapport explicatif (d,f,i)
- Liste des destinataires
- Communiqué de presse (d,f,i,e)